

APPEL A PROPOSITIONS

Programme de professionnalisation normand 2022

pour les acteurs et actrices de l'emploi, de la formation, de l'orientation professionnelles, et de l'insertion

Une initiative de la Région Normandie et de l'Etat avec le soutien de l'Agefiph sous la maitrise d'œuvre du Carif-Oref de Normandie

Contact : Elisabeth Marmontel
emarmontel@cariforefnormandie.fr 02 31 46 98 72





LA MISSION PROFESSIONNALISATION PORTEE PAR LE CARIF-OREF DE NORMANDIE

professionnalisation@cariforefnormandie.fr

L'Etat et la Région Normandie portent la volonté d'accompagner les acteurs normands au travers d'une mission professionnalisation et en particulier d'un programme dont la mise en œuvre est confiée au Carif-Oref de Normandie.

Ce programme a vocation à renforcer les pratiques professionnelles des acteurs de notre région et à contribuer au développement des compétences collectives et du travail en réseau, dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques et pour répondre aux besoins partagés des professionnels. Il **visé tous les acteurs de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles et de l'insertion** pour favoriser la mixité des publics et une culture partagée.

Le programme de professionnalisation est un programme régional de référence inter réseaux, inter structures, complémentaire aux programmes de professionnalisation de chaque réseau.

Enfin, le programme se caractérise par une volonté de renforcer une offre multimodale de professionnalisation et de proposer régulièrement de nouvelles actions et thématiques.

[Un programme en lien avec les politiques publiques qui donne lieu à un financement extraordinaire](#)

Le programme propose des actions en lien avec :

- le Pacte Régional d'Investissement dans les compétences (PRIC)
- le handicap

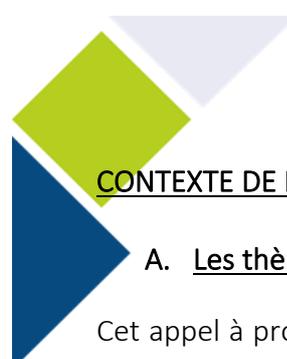
Ces actions sont intégralement prises en charge par la Région, l'Etat, et l'Agefiph.

[Un programme en lien avec les besoins partagés des acteurs](#)

Le programme propose également des actions hors PRIC et hors Handicap qui sont prises en charge directement par les participants.

Cet appel à propositions portera sur les actions 2022 en lien avec :

- Le Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences signé entre la Région Normandie et l'Etat
- Le handicap
- et des besoins exprimés en dehors du PRIC et du handicap.



CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE :

A. Les thèmes retenus

Cet appel à propositions fait suite à une démarche de recueil des besoins de professionnalisation organisée en quatre temps :

- **Identification des thèmes et propositions** de professionnalisation en lien avec la Région, la Dreets, suite à un questionnaire envoyé aux têtes de réseaux (formation, orientation, IAE) et la prise en compte des demandes individuelles exprimées par les participants aux sessions de formation.
- **Présentation et débat** autour des thèmes et propositions produits, en comité technique de coordination (CTC), instance de consultation de la professionnalisation composée de tous les acteurs représentatifs de l'emploi, l'insertion, la formation et l'orientation professionnelles en Normandie.
- **Présentation en ligne sous forme de padlet** adressé aux têtes de réseaux du CTC pour diffusion afin de repérer les intérêts respectifs de chaque réseau par rapport aux thèmes proposés.
- L'appel à propositions est, enfin, finalisé en lien avec les priorités définies par la Région et la Dreets. L'axe 5 en lien avec le handicap fait l'objet d'une rencontre spécifique avec les financeurs du handicap (Région, Dreets et Agefiph).

Cet appel à propositions est le fruit du recueil de besoins en lien avec le PRIC, avec le Handicap et autour des besoins hors PRIC et handicap, partagé avec l'ensemble des professionnels normands et débattu avec leurs représentants, en particulier avec les têtes de réseaux des organismes de formation, du SPRO et de l'Insertion par l'Activité Economique... Il envisage des actions destinées à accompagner la montée en compétences des structures normandes impactées en particulier par la mise en œuvre du PRIC.

B. La multimodalité

Autant que possible, nous préconisons le recours à la multimodalité dans le traitement des actions.

En effet certains aspects peuvent donner lieu à des séquences à distance tels que des temps d'appropriation de ressources ou des temps de présentation et permettent d'éviter les déplacements... tandis que d'autres nécessitent le présentiel car ils sont organisés autour d'échanges ainsi qu'autour d'activités d'apprentissage telles que des mises en situation, des études de cas en petits groupes...

Le recours à la distance nécessite d'apporter les preuves comme précisé dans l'annexe 4 de cet appel à propositions.

C. La démarche Qualiopi

Le Carif – Oref de Normandie, en tant que maître d'oeuvre des actions de professionnalisation, est déclaré organisme de formation auprès de la Dreets de Normandie. Datadocké, il relève de l'obligation de certification Qualiopi, comme tous les organismes de formation faisant appel à des financements publics ou mutualisés. Le Carif – Oref de Normandie co-construit son programme de formation avec des prestataires qui répondent à cet appel à projets et qui sont ses sous-traitants, au sens du référentiel Qualiopi.

Dans la perspective d'un audit de certification Qualiopi, la préparation du programme de professionnalisation et de l'appel à propositions associé pour l'année 2022 oblige le Carif – Oref de Normandie à prendre en compte les exigences du référentiel Qualiopi.

A ce titre, le Carif-Oref de Normandie élabore, dans le cadre de cet appel à propositions, une liste d'exigences applicables aux prestataires sous-traitants, découlant d'une analyse transversale du référentiel Qualiopi (cf. Annexe 3) et demande aux répondants de se référer à ce document pour apporter leur réponse.

Enfin, au moment des réponses à cet appel à propositions, le Carif-Oref de Normandie ne sera pas certifié Qualiopi. De façon à sécuriser la mise en œuvre du programme 2022, les sous-traitants retenus seront nécessairement en capacité de faire valoir la certification Qualiopi. Si, au moment de la réponse, le prestataire n'est pas encore certifié Qualiopi, il doit justifier du dépôt de la demande de certification l'engageant. Dans tous les cas, pour démarrer son action, le sous-traitant retenu devra impérativement bénéficier de la certification Qualiopi sinon l'attribution de la prestation sera remise en question.

Le programme régional de professionnalisation comprend :

- Des actions sous-traitées à des prestataires
- Des actions partenariales mises en place avec différents acteurs régionaux ;

Le programme propose les axes suivants :

Axe 1 : Comprendre l'environnement Emploi Formation Orientation en mutation constante

Axe 2 : Orienter et accompagner les personnes pour sécuriser les parcours

Axe 3 : Pratiques pédagogiques

Axe 4 : Culture numérique dans les pratiques professionnelles

Axe 5 : Prise en compte du handicap

Axe 6 : Les rendez-vous du Carif-Oref

Le programme de professionnalisation pourra être décliné selon différentes modalités dont en particulier deux sont attendues dans le présent appel à propositions :

- Des actions de formation multimodales,
- Des webinaires

Les actions misent autant que possible sur les échanges de pratiques et sont en lien, également autant que possible, avec la situation professionnelle des participants attendus.

IDENTIFICATION

Le Carif-Oref de Normandie est un Groupement d'intérêt public depuis le 1^{er} janvier 2018 co-financé par l'Etat, la Région et co-piloté par ces instances et les partenaires sociaux.

Le Carif-Oref de Normandie, est un outil d'aide à la décision, lieu d'informations, d'échanges et de formation des acteurs et des actrices de l'emploi, de la formation, de l'orientation professionnelles, et de l'insertion.

Carif-Oref de Normandie

Site de Caen/siège social
Unicité
10 rue Alfred Kastler
Bâtiment A
14000 Caen

Site de Rouen
Atrium
115 boulevard de l'Europe
BP 1152
76176 Rouen Cedex 1

PUBLICS CONCERNES

Le programme régional de professionnalisation vise tous les acteurs et actrices de l'emploi, formation, orientation professionnelles et de l'insertion.

CONDITIONS D'ORGANISATION DE L'ACTION

- **Durée** : les actions sont d'une durée de 1 à 5 jours. Les sessions peuvent être fractionnées dans le temps. La durée peut excéder, le cas échéant, 5 jours. Dans ce cas, il est nécessaire de l'argumenter. Lors des bilans de formation, les participants sont souvent demandeurs d'une journée de retour sur les pratiques à 3 ou 6 mois. **Si vous pensez qu'un retour de pratiques soit intéressant à prévoir pour la formation que vous proposez, merci de l'indiquer et de l'argumenter. Le Carif-Oref de Normandie doit cependant pouvoir retenir votre proposition de formation, avec ou sans l'option du retour de pratiques.**
- **Calendrier** : les dates seront proposées en dehors des vacances scolaires de la zone B. Les dates définitives seront arrêtées en concertation avec la correspondante du programme du Carif-Oref de Normandie.
- **Modalités : toutes les formes sont possibles : présentielle, à distance, hybride, webinaires**
La Région Normandie souhaite que les actions auxquelles elle contribue dans le cadre du programme puissent permettre de toucher largement les acteurs normands compte tenu du périmètre géographique régional composé de 5 départements. Plusieurs webinaires sont ainsi attendus.

Concernant les formations en présentiel ou hybrides : Des facteurs peuvent perturber ou empêcher le déroulement de l'action de formation comme les différents confinements que nous venons de vivre. Le sous-traitant retenu devra autant que possible proposer des modalités pédagogiques révisées, appropriées (formation à distance, classe virtuelle...) ou adaptées aux circonstances. Cette possibilité doit être annoncée dès la réponse à l'appel à propositions.
- **Nombre de participants** : à définir pour chacune des actions, selon la ou les modalités retenues.
- **Lieu de déroulement de l'action** : Les actions en présentiel se dérouleront en principe dans les locaux du Carif-Oref de Normandie à Caen ou à Rouen. Le Carif-Oref de Normandie peut mettre à disposition des prestataires sous-traitants, sur leur demande, paperboard, vidéoprojecteur et connexion internet.

- Les actions à distance s'appuieront sur des outils et produits fournis et/ou portés par le prestataire sous-traitant.

FINANCEMENT, COUT

Le coût d'intervention est exprimé en coût total et par journée, toutes taxes comprises (TTC), tous frais compris.

Ce coût comprend :

- Les frais pédagogiques d'animation, de préparation (y compris photocopie des supports de formation),
- Si tel est le cas, la plateforme et les outils web utilisés (Classe virtuelle, outils de partage, collaboratifs, outils en ligne)
- Et les frais de déplacements, restauration et hébergement du (ou des) formateur(s).

Ces différents coûts sont à identifier de façon distincte.

MODALITES PRATIQUES

La proposition faite par votre organisme pourra porter sur une ou plusieurs actions de formation et devra être établie à partir du dossier de réponse suivant :

- La présentation de l'organisme – annexe 1
- Un descriptif par action de formation proposée – annexe 2.
- Les exigences Qualiopi applicables aux prestataires sous-traitants – annexe 3
- Pour les formations ou séquences à distance, les preuves qui seront transmises – annexe 4
- L'évaluation de l'atteinte des objectifs envisagée – annexe 5

L'annexe 6 (Déroule pédagogique détaillé réellement utilisé) et l'annexe 7 (bilan du formateur) sont jointes à ce dossier à titre d'information des documents attendus pour les prestataires qui seront retenus.

Vous pouvez compléter votre réponse à l'aide d'annexes pédagogiques.

Les objectifs généraux des actions sont fixés. Cependant, les variantes par rapport aux spécifications de l'appel à propositions seront analysées.

L'appel à propositions est notamment consultable sur :

- Le site du Carif-Oref de Normandie : <http://www.cariforefnormandie.fr/>
- Le site du Prith Normandie : prith-normandie.fr
- Le site de Communotic : <https://communotic.normandie.fr/>
- Le réseau social LinkedIn du RCO (réseau des Carif-Oref) : <https://www.linkedin.com/company/reseau-des-carif-oref>

Le choix des prestataires sous-traitants sera effectué par un comité de sélection à partir des critères d'analyse suivants :

- Structuration de l'offre : clarté de la présentation de la proposition, complétude de la proposition ; objectifs de formation généraux et objectifs opérationnels, durée et séquencement, contenus

- Méthode et organisation pédagogique : une attention particulière sera portée à la méthode pédagogique utilisée (travaux de groupe, études de cas, mises en situations..., suivi pédagogique et capacité à individualiser), aux outils d'animation, aux supports/ressources mis à disposition (papier, en ligne), aux réseaux d'échange et de partage (forum), aux moyens postérieurs à la formation : documentation, partage d'expériences...
- Moyens humains : expérience de l'organisme, expertise de l'intervenant dans le domaine
- Identification de la démarche « qualité » de l'organisme
- Modalités d'évaluation des acquis et indicateurs
- Coût de la prestation et budget détaillé donnant lieu à une présentation claire et précise.

Le calendrier final des actions sera réalisé en concertation avec la correspondante du programme.

Le Carif-Oref se réserve le droit de décaler ou de suspendre l'une ou l'autre des actions au regard du budget consolidé et des moyens mobilisables.

MODALITES ADMINISTRATIVES

Les actions en présentiel auront lieu à Caen et/ou à Rouen, la plupart du temps.

Les propositions retenues feront l'objet d'une convention entre le Carif-Oref de Normandie et le prestataire sous-traitant retenu.

En fonction des demandes des professionnels et du nombre d'inscrits, toute action retenue pour le programme 2022 pourra faire l'objet, en accord avec le prestataire sous-traitant, d'une reconduction en 2023, voire 2024 formalisée par un avenant à la convention initiale de formation.

- **Le Carif-Oref de Normandie est déclaré organisme de formation.** Il gère donc l'inscription des participants, la facturation et les conventions avec les participants et fournit les feuilles d'émargements ainsi que les certificats de réalisation pour chacun des participants qui fait appel à son OPCO. Pour pouvoir répondre aux éventuels contrôles du service fait, en tant qu'organisme de formation, le Carif-Oref de Normandie doit s'engager à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui permettent d'établir les certificats de réalisation pendant une durée de 6 ans.
- A ce titre, le Carif-Oref demande aux prestataires sous-traitants retenus de lui fournir tous les éléments de preuve du service fait. Le Carif-Oref se réfère
 - D'une part aux exigences Qualiopi applicables aux prestataires sous-traitants en annexe 3, en particulier, le prestataire sous-traitant retenu s'engage à transmettre au Carif-Oref de Normandie :
 - Le déroulé pédagogique détaillé réellement utilisé tel que proposé en annexe 6. et son adaptation si besoin par rapport aux sessions réalisées en fonction des participants
 - Les adaptations pédagogiques de la formation liées à la situation de handicap de stagiaires
 - Les supports utilisés durant la formation, les ressources pédagogiques accompagnées de leur notice d'utilisation et la webographie/bibliographie sur la thématique traitée
 - L'évaluation des acquis : les indicateurs, les modalités d'évaluation, et les preuves des résultats obtenus
 - Le bilan à la fin de la formation selon le modèle remis par le Carif-Oref de Normandie en annexe 7.
 - D'autre part, le Carif-Oref se réfère en particulier au guide des formations multimodales édité par le FFFOD en 2019 pour identifier les pièces justificatives qu'il demandera aux prestataires sous-traitants, une fois leur prestation réalisée (cf. annexe 4.) à savoir, dans le cadre d'un parcours multimodal, tous les éléments d'information et les données attestant de la participation du stagiaire aux activités



pédagogiques et échanges y compris ceux issus des outils numériques (si formation ou séquence à distance, extraction de LMS pour le positionnement s'il existe, temps de connexion, réalisation des activités, résultats aux quiz), les résultats obtenus aux évaluations ainsi qu'un tableau d'assiduité fourni par le Carif-Oref pour établir les attestations de formation.

- Enfin, le Carif-Oref de Normandie gère les questionnaires de satisfaction.

L'ouverture de l'action sera confirmée au prestataire sous-traitant 10 jours avant la date de démarrage prévue. La liste des participants lui sera communiquée préalablement.

CALENDRIER

- **Les propositions sont à adresser pour le 30 septembre 2021 à 17h au plus tard :**
 - En version papier à :
 - Carif-Oref de Normandie - Unicité - 10 rue Alfred Kastler 14000 CAEN, à l'attention d'Elisabeth Marmontel
 - Et en version numérique à emarmontel@cariforefnormandie.fr, en format word ou pdf et en évitant un format image.
- Publication de l'appel à propositions : 10 août 2021.
- Date limite des réponses : 30 septembre 2021 à 17 heures au plus tard
- Examen des réponses : octobre
- Si nécessaire, des auditions pourront être envisagées.
- Période de mise en œuvre : de février à décembre 2022.

Sont soumises à proposition, les actions de professionnalisation soulignées des axes 1 à 5.

Ne relèvent pas de cet appel à propositions, les actions en italique :

- Des actions de 2021 qui ont fait l'objet d'une convention avec une clause de renouvellement incluse pour 2022
- Les actions directement traitées par le CARIF OREF et ses partenaires

Les intitulés des actions ne sont pas définitifs et pourront être modifiés, de même que le classement et la répartition des différentes actions.

• **Axe 1 : COMPRENDRE L'ENVIRONNEMENT EMPLOI FORMATION ORIENTATION EN MUTATION CONSTANTE**

- *Action 1-1 : Comprendre les dispositifs et les financements de la formation*
- *Action 1-2 : La VAE dans les pratiques d'orientation d'aujourd'hui*
- *Action 1-3 : Découvrir et comprendre l'AFEST*
- *Action 1-4 : Connaître l'offre de formation linguistique normande et les publics primo-arrivants*
- *Action 1-5 : Intégrer les données socio-économiques dans sa pratique*
- *Action 1-6 : Quels métiers, quelles compétences pour demain ?*
- *Action 1-7 : Organiser et faire une veille sur l'emploi et la formation*
- *Action 1-8 : Présentation des plateformes nationales*

• **Axe 2 : ORIENTER ET ACCOMPAGNER LES PERSONNES POUR SECURISER LES PARCOURS**

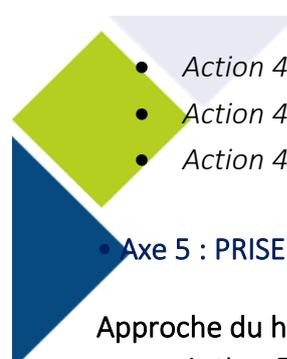
- Action 2-1 : Structurer sa pratique d'insertion et d'orientation avec l'ADVP
- Action 2-2 : Accompagner la mobilité professionnelle des publics en insertion ou éloignés de l'emploi
- Action 2-3 Compétences : aider à les identifier, les évaluer et les formaliser pour favoriser leur appropriation par les bénéficiaires
- Action 2-4 : Orienter et accompagner les personnes après 50 ans
- Action 2-5: Prendre en compte la situation globale des personnes réfugiées dans l'accompagnement à l'orientation
- Action 2-6 : L'entretien d'explicitation dans les pratiques d'accompagnement et d'orientation niveau 1
- Action 2-7 : l'entretien d'explicitation dans les pratiques d'accompagnement et d'orientation niveau 2
- Action 2-8 : Entretien motivationnel dans l'accompagnement des parcours vers l'insertion
- Action 2-9 : Formation illettrisme : repérer, convaincre et accompagner les publics
- Action 2-10 : Prévenir et gérer les situations difficiles avec les publics

• **Axe 3 : PRATIQUES PEDAGOGIQUES**

- Action 3-1 : Modulariser une formation certifiante par blocs de compétences
- Action 3-2 : Construire, optimiser le parcours d'accès à la certification
- Action 3-3 : Ingénierie financière d'un parcours de formation
- Action 3-4 : L'accompagnement à la VAE
- Action 3-5 : Développer l'innovation pédagogique en formation
- Action 3-6 : Intégrer le jeu dans ses pratiques pédagogiques
- Action 3-7 : Concevoir et utiliser un escape game pédagogique
- Action 3-8 : Intégrer les badges numériques dans sa pratique pédagogique

• **Axe 4 : CULTURE NUMERIQUE DANS LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES**

- Action 4-1 : Découvrir les bases de la formation multimodale
- Action 4-2 : Concevoir et animer une séance à distance interactive (visio-conférence, classe virtuelle...)
- Action 4-3 : Identifier les clés de réussite de la comodalité en formation
- Action 4-4 : Comment favoriser et maintenir la motivation des apprenants en formation à distance

- 
- *Action 4-5 : Créer des vidéos pédagogiques*
 - *Action 4-6 : Créer des contenus pédagogiques e-learning*
 - *Action 4-8 : Transformer une action de formation présentielle à distance*

- **Axe 5 : PRISE EN COMPTE DU HANDICAP**

Approche du handicap

- Action 5-1 : Action socle pour les référents Handicap dans les OF, les CFA, les instituts de formation sanitaire et sociale
- *Action 5-2 : Aborder et prendre en compte ce qui fait handicap dans un parcours d'orientation, de formation et d'insertion*
- *Action 5-3 : Mettre en œuvre une relation d'aide et d'accompagnement*
- Action 5-4 : L'accueil des personnes en situation de handicap

Méthodologies en pédagogie adaptée

- *Action 5-5 : Aménagements et adaptations pédagogiques pour les personnes en situation de handicap en formation*

Zoom sur les différentes typologies de handicap

- Action 5-6 : Sensibilisation au handicap moteur et aux maladies chroniques invalidantes et/ou évolutives
- Action 5-7 : Sensibilisation aux handicaps sensoriels
- Action 5-8 : Sensibilisation au handicap psychique et au handicap intellectuel
- Action 5-9 : Sensibilisation aux troubles du neuro-développement («dys», spectre autistique et TDAH (troubles de l'attention avec ou sans hyperactivité)

- **Axe 6 : LES RENDEZ-VOUS DU CARIF OREF**

- Action 6-1 : Les outils du conseiller sur les sites du Carif Oref de Normandie*
- Action 6-2 : Rencontres d'informations sur un sujet donné, sur une pratique*



CONTENU DES ACTIONS

AXE 2 : ORIENTER ET ACCOMPAGNER LES PERSONNES POUR SECURISER LES PARCOURS

Action 2-1 : Structurer sa pratique d'insertion et d'orientation avec l'ADVP

Public visé :

Conseillers, formateurs, professionnels de l'insertion

Objectifs généraux :

- Identifier comment aujourd'hui, la méthode ADVP répond au besoin de développement d'autonomie des personnes en situation de s'orienter et de gérer des transitions professionnelles
- Comprendre les principes pédagogiques de l'ADVP et ses modalités pratiques pour l'animation individuelle et l'animation semi-collective
- Savoir utiliser quelques outils de l'ADVP en individuel et en semi-collectif

Modalités pédagogiques :

- Sont attendus des apports conceptuels, méthodologiques et des mises en situation.
- Préciser la forme envisagée, présentiel, à distance ou mixte et la durée

Nombre d'actions attendues et période de réalisation proposée :

- Prévoir 2 sessions réparties sur les 2 semestres 2022

Action 2-2 : Accompagner la mobilité professionnelle des publics en insertion ou éloignés de l'emploi

Cibles : Conseillers du SPRO, IAE, formateurs

Objectifs généraux :

- Identifier les freins (limites culturelles, représentations, ...)
- Repérer les leviers, les ressources
- Tester techniques, méthodologies et postures pour ouvrir à la mobilité professionnelle (géographique, psychologique...)

Nota : Un zoom sur la mobilité professionnelle des femmes est attendu.

Modalités pédagogiques

- Alternance d'apports théoriques, méthodologiques, travaux de sous-groupes
- Préciser la forme envisagée, présentiel, à distance ou mixte et la durée

Nombre d'actions attendues et période de réalisation proposée

- Prévoir 2 sessions réparties sur les 2 semestres 2022

Action 2-3 Compétences : aider à les identifier, les évaluer et les formaliser pour favoriser leur appropriation par les bénéficiaires

Public visé

Professionnels-elles de l'orientation, du conseil, de la formation, de l'insertion

Objectifs généraux :

- Définir la notion de compétences,
- Identifier les enjeux, objectifs et opportunités de l'évaluation des compétences,
- Retenir les éléments clés d'un processus d'évaluation des compétences,
- S'approprier des outils d'évaluation pour identifier et formaliser les compétences selon les niveaux d'acquisition
- Concevoir et développer un processus d'évaluation des compétences favorisant chez les stagiaires et bénéficiaires de l'évaluation, l'appropriation des compétences acquises.

Modalités pédagogiques

- Alternance d'apports théoriques, méthodologiques, d'études de cas et de mises en situation, séquences expérientielles.
- Préciser la forme envisagée, présentiel, à distance ou mixte et la durée

Nombre d'actions attendues et période de réalisation proposée

- Prévoir 3 sessions réparties sur les 2 semestres 2022

Action 2-4 : Orienter et accompagner les personnes après 50 ans

Public visé :

Professionnels-elles de l'orientation, du conseil, de la formation, de l'insertion et de l'emploi

Objectifs généraux :

- Connaître les opportunités et difficultés propres aux personnes après 50 ans dans le monde du travail et sur le marché de l'emploi
- Valoriser les acquis de l'expérience
- Ouvrir les possibles des réorientations professionnelles
- Accompagner la personne en tenant compte de ses spécificités

Modalités pédagogiques

- Alternance d'apports théoriques, méthodologiques, d'études de cas et de mises en situation, séquences expérientielles.
- Préciser la forme envisagée, présentiel, à distance ou mixte et la durée

Nombre d'actions attendues et période de réalisation proposée

- Prévoir 2 sessions réparties sur les 2 semestres 2022

Action 2-8 : L'entretien motivationnel dans l'accompagnement des parcours vers l'insertion

Public visé : Professionnels de l'orientation, du conseil, de la formation, de l'insertion et de l'emploi

Objectifs généraux :

- Connaître les théories à la base de l'entretien motivationnel
- Savoir identifier quand utiliser cette approche dans l'accompagnement des parcours
- Savoir mettre en application posture et outils spécifiques à cette approche

Modalités pédagogiques

- Alternance d'apports théoriques, méthodologiques, travaux de sous-groupes
- Préciser la forme envisagée, présentiel, à distance ou mixte et la durée

Nombre d'actions attendues et période de réalisation proposée

- Prévoir 2 sessions réparties sur les 2 semestres 2022

Action 2-10 : Prévenir et gérer les situations difficiles avec les publics

Public visé : Formateurs, Conseillers IAE et orientation, professionnels de l'accueil dans les structures de formation

Objectifs généraux :

- Repérer un panel des situations difficiles*
- Identifier les indicateurs d'une situation difficile
- Utiliser des outils et techniques de prévention, de régulation
- Mutualiser et capitaliser les bonnes pratiques.

*Les situations difficiles renvoient à des modalités (agressivité, gestion de conflits...) face auxquelles l'intervenant professionnel ne se sent pas préparé.

Modalités pédagogiques

- Alternance d'apports théoriques, méthodologiques, travaux de sous-groupes
- Préciser la forme envisagée, présentiel, à distance ou mixte et la durée

Nombre d'actions attendues et période de réalisation proposée

- Prévoir 2 sessions réparties sur les 2 semestres 2022

AXE 3 : PRATIQUES PEDAGOGIQUES

Action 3-1 : Modulariser une formation certifiante par blocs de compétence

Public visé : Formateurs-trices, responsables pédagogiques

Objectifs généraux :

- Concevoir un dispositif de formation modulaire à partir des objectifs et des blocs de compétences de la certification visée

Modalités pédagogiques

- Alternance d'apports théoriques, méthodologiques, travaux de sous-groupes
- Préciser la forme envisagée, présentiel, à distance ou mixte et la durée

Nombre d'actions attendues et période de réalisation proposée

- Prévoir 2 sessions réparties sur les 2 semestres 2022

Action 3-2 : « Construire, optimiser le parcours d'accès à la certification »

Public visé : Professionnels de l'orientation, de la formation, de l'insertion et de l'emploi

Objectifs généraux :

- Identifier les différentes modalités d'accès à la certification en fonction du profil de la personne, de ses compétences et de son parcours
- Savoir déterminer en lien avec la personne accompagnée les dispositifs permettant de construire une stratégie de parcours
- Comprendre quand et comment utiliser la formation, la VAE dans toutes ses formes (hybride, inversée, partielle...), l'AFEST... pour optimiser la construction du parcours de formation

Modalités pédagogiques

- Alternance d'apports théoriques, méthodologiques, travaux de sous-groupes
- Préciser la forme envisagée, présentiel, à distance ou mixte et la durée

Nombre d'actions attendues et période de réalisation proposée

- Prévoir 2 sessions réparties sur les 2 semestres 2022

Action 3-3 : Ingénierie financière d'un parcours de formation

Public visé : Professionnels de l'orientation, de la formation, de l'insertion et de l'emploi avec déjà une première connaissance des dispositifs de formation et des financements existants.

Objectifs généraux :

- Connaître et maîtriser les nombreuses possibilités de financement pour mettre en œuvre un parcours de formation quel que soit le statut de la personne
- Savoir déterminer en lien avec la personne accompagnée les dispositifs de formation permettant de rationaliser la durée des parcours et ainsi amoindrir le coût du projet
- Être en capacité d'articuler les différentes possibilités de financement dans le but de mettre en œuvre les parcours de formation pour le public

Modalités pédagogiques

- Alternance d'apports théoriques, méthodologiques, travaux de sous-groupes
- Préciser la forme envisagée, présentiel, à distance ou mixte et la durée

Nombre d'actions attendues et période de réalisation proposée

- Prévoir 2 sessions réparties sur les 2 semestres 2022

Action 3-4 : L'accompagnement à la VAE

Public visé : Structures et professionnels dont l'organisme est engagé dans l'accompagnement VAE

Objectifs généraux :

- Connaître le rôle, la place et les postures de l'accompagnateur dans la démarche VAE
- Échanger sur les représentations et les pratiques du métier d'accompagnateur
- Acquérir des outils et techniques utiles à chaque étape du travail de l'accompagnateur en VAE
- Intégrer les attentes des certificateurs/jurys
- Connaître les attendus des financeurs

Modalités pédagogiques

- Alternance d'apports théoriques, méthodologiques, travaux de sous-groupes
- Préciser la forme envisagée, présentiel, à distance ou mixte et la durée

Nombre d'actions attendues et période de réalisation proposée

- Prévoir 2 sessions réparties sur les 2 semestres 2022

Action 3-5 : Développer l'innovation pédagogique en formation

Public visé

- Professionnels-elles de l'animation de formation

Objectifs généraux

- S'approprier des méthodes pédagogiques innovantes pour adapter ses modalités de formation aux publics éloignés de la formation : pédagogies actives, ludopédagogie, agilité...
- En comprendre les fondements théoriques
- Savoir construire et ajuster un scénario pédagogique intégrant ces modalités pédagogiques

Modalités pédagogiques

- Apports théoriques et méthodologiques, études de cas, mises en situation...
- Préciser la forme envisagée, présentiel, à distance ou mixte et la durée

Nombre d'actions attendues et période de réalisation proposée

- Prévoir 2 sessions réparties sur les 2 semestres 2022

Action 3-6 : Intégrer le jeu dans ses pratiques pédagogiques

Objectifs généraux :

- Comprendre Le rôle du jeu dans l'apprentissage (fonction, effets, atouts ...)
- Identifier des repères pour intégrer et utiliser le jeu en formation
- Connaître les différents types de jeux éducatifs (jeux de plateaux, serious games, escape game, gamification numérique)
- Savoir construire une séquence pédagogique intégrant le jeu
- Cerner rôle et attitude du formateur dans l'animation du jeu

Nota : Faire un zoom de l'utilisation du jeu pour un public en difficulté d'apprentissage

Modalités pédagogiques

- Alternance d'apports théoriques, méthodologiques, travaux de sous-groupes
- Préciser la forme envisagée, présentiel, à distance ou mixte et la durée

Nombre d'actions attendues et période de réalisation proposée

- Prévoir 2 sessions réparties sur les 2 semestres 2022

Action 4-2 : Concevoir et animer une séance à distance interactive (visio-conférence, classe virtuelle...)

Public visé : Formateurs-trices maîtrisant les fonctions de base office, un traitement de texte et pratiquant internet.

Objectifs généraux :

- Scénariser et animer une activité de formation à distance et en visio synchrone, en favorisant les interactions.

Nota : chaque participant pourra utiliser un outil d'animation de classe virtuelle ou de visio-conférence parmi quelques outils présentés préalablement dans le cadre de cette action.

Modalités pédagogiques

- Apports théoriques et méthodologiques, mises en situation...
- Préciser la forme envisagée, à distance ou mixte et la durée

Nombre d'actions attendues et période de réalisation proposée

- Prévoir 2 sessions réparties sur les 2 semestres 2022

Action 4-3 : Identifier les clés de réussite de la comodalité en formation

Public visé : Formateurs

Objectifs généraux :

- S'approprier la définition de la comodalité, ses enjeux et objectifs, ses spécificités
- Repérer l'ingénierie pédagogique de la comodalité : les fondamentaux, la préparation d'une formation co-modale, la diffusion
- Identifier les outils et les activités d'animation co-modales

Modalités pédagogiques

- Format webinaire attendu avec une alternance d'apports théoriques, méthodologiques et d'illustrations au plus près des expériences du public attendu.
L'intervention pourra s'organiser en un ou plusieurs webinaires.

Nombre d'actions attendues et période de réalisation proposée

- Prévoir 2 séances réparties sur les 2 semestres 2022

Action 4-4 : Comment favoriser et maintenir la motivation des apprenants en formation à distance

Public visé : Formateurs

Objectifs généraux :

- Comprendre ce qu'est la motivation (intrinsèque, extrinsèque) et ses mécanismes dans le cadre de l'apprentissage
- Acquérir des outils simples et concrets d'accompagnement à la motivation dans le cadre du distanciel

Modalités pédagogiques

- Format webinaire attendu avec une alternance d'apports théoriques, méthodologiques et d'illustrations au plus près des expériences du public attendu. Seront notamment présentées les bonnes pratiques en faveur du soutien de la motivation des apprenants au quotidien. L'intervention pourra s'organiser en un ou plusieurs webinaires.

Nombre d'actions attendues et période de réalisation proposée

- Prévoir 2 séances réparties sur les 2 semestres

AXE 5 : PRISE EN COMPTE DU HANDICAP

A. Approche du handicap

Action 5-1 : Action socle pour les référents Handicap dans les OF, les CFA, les instituts de formation sanitaire et sociale

Public visé :

Référents handicap au sein des OF, des CFA, et des instituts de formation sanitaire et sociale

Objectifs généraux

- Acquérir un premier niveau de culture sur le handicap
- Comprendre les attendus du rôle de référent handicap

Eléments de contenu

- Définition du handicap ; les apports de la loi de 2005
- Les différentes catégories de bénéficiaires de l'obligation d'emploi : RQTH, AAH, pension d'invalidité... A quoi cela correspond-il ? comment cela s'acquiert-il ?
- Les différentes catégories de handicap : moteur, visuel, auditif, psychique, mental, cognitif
- Zoom sur les principaux acteurs du handicap : rôle et missions, champs d'intervention, et articulation entre eux.
- Accessibilité et compensation du handicap : aménagement raisonnable / discrimination ? Où commence l'accessibilité et où s'arrête-t-elle ? Apports de l'environnement (référent de parcours, référent handicap, ...) ?
- La ressource handicap formation
- Approche et posture du référent handicap et lien avec le réseau des référents handicap dans les structures de formation

L'état, la Région, l'Agefiph et le Fiphfp ont mis en place une animation du réseau des référents handicap. A ce titre, il est attendu que l'animatrice du réseau ait un temps d'intervention d'une heure trente environ que vous identifierez dans le déroulé pédagogique proposé.

Modalités pédagogiques

- Apports théoriques et méthodologiques ; Mises en situations ; Echanges et partage des expériences
- Préciser la forme envisagée, présentiel ou mixte

Nombre d'actions attendues et période de réalisation proposée

Prévoir six sessions de deux jours 1/2, 3 à Caen, 3 à Rouen à répartir sur les 2 semestres. La demi-journée correspond à un retour d'expérience quelques mois plus tard.

Action 5-4 : L'accueil des personnes en situation de handicap

Public visé :

Personnel du poste d'accueil au sein des OF, des CFA, et des instituts de formation sanitaire et sociale

Objectifs généraux

Savoir développer l'accueil et le comportement ajustés aux personnes en situation de handicap

Eléments de contenu

- Les obligations des structures de formation en matière d'accueil des personnes en situation de handicap : la loi du 11/02/2005
- Sensibiliser aux différentes familles de handicap
- Appréhender la situation de handicap pour adapter sa communication
- Conseils pour bien accueillir les personnes en situation de handicap

Modalités pédagogiques

- Apports théoriques et méthodologiques ;
- Mises en situations
- Echanges et partage des expériences
- Prévoir la forme présentielle

Nombre d'actions attendues et période de réalisation proposée

Prévoir 4 sessions, 2 sur Caen et 2 sur Rouen à répartir sur l'année. La session dure 1 journée.

C. Zoom sur les différentes typologies de handicap

Action 5-6 : Sensibilisation au handicap moteur et aux maladies chroniques invalidantes et/ou évolutives

Public visé

Professionnels des organismes de formation, des CFA et des instituts de formation sanitaire et sociale, conseillers Pôle Emploi, Cap Emploi, Missions Locales, structures de l'insertion (SIAE...)

Objectifs généraux :

- Disposer de points de repère sur le handicap moteur et les maladies chroniques invalidantes et/ou évolutives : origine, caractéristiques, troubles associés
- Comprendre les incidences/conséquences en contexte d'insertion, de formation et d'emploi
- Avoir des repères sur les modes et les moyens de compensations associés
- Connaître les acteurs ressources sur son territoire

Modalités pédagogiques

- Apports théoriques et méthodologiques ; Mises en situations ; Echanges et partage des expériences
- Préciser la forme envisagée, présentiel ou mixte ou distanciel

Nombre d'actions attendues et période de réalisation proposée

Deux sessions d'un jour, l'une à Caen, l'autre à Rouen à répartir sur l'année 2022

Action 5-7 : Sensibilisation aux handicaps sensoriels

Public visé

Professionnels des organismes de formation, des CFA et des instituts de formation sanitaire et sociale, conseillers Pôle Emploi, Cap Emploi, Missions Locales, structures de l'insertion (SIAE...)

Objectifs généraux

- Disposer de points de repère sur les handicaps auditif et visuel : origine, caractéristiques, troubles associés
- Comprendre les incidences/conséquences en contexte d'insertion, de formation et d'emploi
- Avoir des repères sur les modes et les moyens de compensations associés
- Connaître les acteurs ressources sur son territoire

Modalités pédagogiques

- Apports théoriques et méthodologiques ; illustrations
- Est attendu un format court à distance permettant les interactions (25 participants maximum)

Nombre d'actions attendues et période de réalisation proposée

Deux sessions réparties en 2022

Action 5-8 : Sensibilisation au handicap psychique et au handicap intellectuel

Public visé

Professionnels des organismes de formation, des CFA et des instituts de formation sanitaire et sociale, conseillers Pôle Emploi, Cap Emploi, Missions Locales, structures de l'insertion (SIAE...)

Objectifs généraux

- Disposer de points de repère sur le handicap psychique et la déficience intellectuelle : origine, caractéristiques, troubles associés
- Comprendre les incidences/conséquences en contexte d'insertion, de formation et d'emploi
- Avoir des repères sur les modes et les moyens de compensations associés
- Connaître les acteurs ressources sur son territoire

Modalités pédagogiques

- Apports théoriques et méthodologiques ; Mises en situations ; Echanges et partage des expériences
- Préciser la forme envisagée, présentiel ou mixte ou distanciel

Nombre d'actions attendues et période de réalisation proposée

Deux sessions de 2 jours, l'une à Caen, l'autre à Rouen à répartir sur l'année 2022

Action 5-9 : Sensibilisation aux troubles du neuro-développement («dys», spectre autistique et TDAH(troubles de l'attention avec ou sans hyperactivité)

Public visé

2 familles de professionnels :

- Les professionnels de l'accompagnement de la personne en recherche d'emploi (conseillers à l'emploi de Cap Emploi, des missions locales, PLIE, Pôle Emploi) et les professionnels intervenant au sein de l'agence régionale de l'orientation et des métiers
- Les professionnels des organismes de formation (centres de formation, CFA et instituts de formations sanitaires et sociales) : formateurs, responsables pédagogiques, directeurs, personnel administratif.

Objectifs généraux

- Comprendre le vécu de la personne avec un trouble « dys », un trouble de l'attention avec ou sans hyperactivité, un syndrome d'Asperger pour éviter les erreurs de jugement ou mauvaises interprétations
- Identifier les difficultés de la personne possiblement atteinte d'un tel trouble et ses besoins.

Modalités pédagogiques

- Apports théoriques et méthodologiques ; études de cas ; échanges et partage des expériences
- Proposer un format distanciel

Nombre d'actions attendues et période de réalisation proposée

Deux sessions à répartir sur l'année

Contact en charge du programme de professionnalisation : Elisabeth Marmontel

Mail : emarmontel@cariforefnormandie.fr

Tél : 02 31 46 98 72



ANNEXES

Annexe 1 : DOSSIER DE PRESENTATION DE L'ORGANISME

Annexe 2 : DESCRIPTIF DE L'ACTION DE FORMATION

Annexe 3 : LES EXIGENCES QUALIOPi APPLICABLES AUX SOUS-TRAITANTS

Annexe 4 : RECENSEMENT DES TYPES DE PREUVES EN FONCTION DES SITUATIONS PEDAGOGIQUES

Annexe 5 : EVALUATION DE L'ATTEINTE DES OBJECTIFS

Annexe 6 : DEROULE PEDAGOGIQUE DETAILLE REELLEMENT UTILISE

Annexe 7 : BILAN DE LA FORMATION PAR LE FORMATEUR

Annexe 1 : DOSSIER DE PRESENTATION DE L'ORGANISME

Coordonnées de l'organisme

Nom :

Adresse :

Tél. : Fax :

Mail : Site Internet :

Date de création : Forme juridique :

Numéro d'enregistrement en qualité d'organisme de formation :

Démarche Qualité en cours, certification obtenue :

Personne ayant qualité pour engager l'organisme (*Nom, prénom, fonction, mail, téléphone*) :

.....

Référent pédagogique de la proposition (*Nom, prénom, fonction, mail, téléphone*) :

.....

Nombre de salariés dans votre structure :

Principaux domaines d'intervention et expérience de l'organisme en matière de formation des professionnels de l'emploi-formation-orientation. Précisez vos références clients

.....

.....

.....

Décrivez votre activité de formation en rapport avec votre réponse à cet appel à propositions

.....

.....

.....

Précisez les outils utilisés pour maintenir votre veille sur les méthodes pédagogiques et donner quelques exemples d'utilisation.....

.....

.....

.....

A joindre impérativement Curriculum Vitae du ou des formateurs intervenant sur la ou les actions concernées.

Précisez les actions de professionnalisation suivies dans les trois dernières années par le (la) formateur(trice) ainsi que celles envisagées.

.....

.....

.....

NB : vous pouvez joindre tout document d'information complémentaire que vous jugerez utile.

Nom – Prénom – Fonction du signataire

Certifié exact, signature, cachet de l'organisme

Annexe 2 : DESCRIPTIF DE L'ACTION DE FORMATION

1. Intitulé de l'action

Vous pouvez modifier l'intitulé de l'action que vous proposez (par rapport à celui présent dans le cahier des charges) afin de refléter au mieux le contenu de votre proposition sous une forme attractive.

2. Numéro de l'action

3. Objectifs généraux et objectifs opérationnels

Reprendre les objectifs généraux en les déclinant en objectifs opérationnels et évaluables.

4. Prérequis

Indiquez si des prérequis sont nécessaires et les modalités d'évaluation envisagées à l'entrée de la formation.

5. Durée de l'action

Indiquez le nombre total de journées de l'action proposée (minimum 1 jour et maximum 5 jours) et l'organisation souhaitée. Par exemple, pour une session de 5 jours : 5 jours groupés ou une journée/mois sur 5 mois ou 3 jours + 2 jours ... Les durées supérieures à 5 jours sont à justifier.

6. Dates (Hors vacances scolaires de la zone B)

Vous proposez plusieurs périodes d'intervention et vous indiquez vos disponibilités précises (dates) en accord avec les périodes du calendrier prévisionnel quand il est inscrit dans le présent appel à propositions.

7. Contenus, durée et séquençement

Précisez de manière détaillée, séquencée et avec leur durée indicative, les thèmes et sujets abordés au cours de l'action de formation. Ils doivent être clairement formulés de manière à permettre aux professionnels de s'inscrire en connaissance de cause. L'annexe 6 est jointe pour illustrer les réponses attendues.

8. Méthode et organisation pédagogiques

Précisez la méthode pédagogique utilisée (travaux de groupe, études de cas, mises en situations, alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques, le suivi pédagogique et la capacité à individualiser), les outils d'animation, les supports/ressources mis à disposition (papier, en ligne), les réseaux d'échange et de partage ainsi que les moyens postérieurs à la formation envisagés. L'innovation pédagogique sera particulièrement appréciée. L'annexe 6 est jointe pour illustrer les réponses attendues.

9. Adaptation aux situations de handicap

Vous mettez en évidence les adaptations pédagogiques que vous êtes susceptibles de mettre en oeuvre. A minima, si besoin, vous acceptez d'intégrer, sur proposition du Carif-Oref, les adaptations pédagogiques de la formation liées à la situation de handicap de stagiaires.

10. Moyens humains

Présentez-le(s) profil(s) du-de la (ou des) intervenant-te(s) en précisant la nature de ses (leurs) qualification(s) et expériences au regard de l'action proposée. **Joindre impérativement CV du (de la) formateur(trice) intervenant(e) sur la (les) action(s) concernée(s).**

11. Evaluation de l'action

Merci de renseigner l'annexe 5. Décrivez les indicateurs/ modalités d'évaluation de l'atteinte des objectifs opérationnels de l'action proposée. Mentionnez les preuves des résultats obtenus par les participants qui seront fournies au Carif-Oref (CO).

Pour des raisons pratiques, l'annexe 5 est présentée à part. Pour autant, sans nécessairement utiliser la forme de l'annexe 6, vous êtes invité(e) à renseigner toutes les rubriques de l'annexe 6 en identifiant les liaisons entre elles. Les rubriques de l'annexe 6 correspondent aux questions 3, 5, 7 et 8 du présent document.

Nota : l'évaluation de satisfaction de la formation est prise en charge par le Carif-Oref.

12. Coût de l'action

Votre proposition fera apparaître le tarif de l'intervention exprimé en coût total et par journée TTC, tous frais compris. Ce coût comprendra les frais liés à la préparation et à l'animation (photocopies d'articles, de supports, de bibliographies pour l'élaboration de dossiers pédagogiques, ...) et les frais de déplacement qui sont à identifier de façon distincte des coûts pédagogiques.

13. « Accroche » pédagogique (encart de promotion de l'action)

Rédigez une « accroche » (500 caractères espaces compris maximum) pour présenter l'action proposée. **Elle doit faciliter la compréhension de l'action et guider les choix par les professionnels.** Elle sera intégrée au descriptif de l'action qui servira de support d'information

Annexe 3 : LES EXIGENCES QUALIOPi APPLICABLES AUX SOUS-TRAITANTS

Période à laquelle le sous-traitant doit fournir les informations/preuves		les sous-traitants dans cette annexe et dans cette colonne sont les organismes qui répondent à cet appel à propositions	Exigences applicables aux sous-traitants tout au long de la prestation	Réponse à l'appel à propositions	Le prestataire est retenu	Envoi avant l'action	Envoi après l'action et avant facture
Attention	Dans le cadre de Qualiopi, le prestataire dans cette annexe et dans cette colonne désigne le Carif oref de Normandie (CO)	Indicateurs / niveau attendu	Exigences applicables aux sous-traitants tout au long de la prestation	Réponse à l'appel à propositions	Le prestataire est retenu	Envoi avant l'action	Envoi après l'action et avant facture
Critères	1) Le prestataire diffuse une information accessible au public, détaillée et vérifiable sur les prestations proposées : prérequis, objectifs, durée, modalités et délais d'accès, tarifs, contacts, méthodes mobilisées et modalités d'évaluation, accessibilité aux personnes handicapées. <i>Donner une information accessible, exhaustive (c'est-à-dire sur l'intégralité des items mentionnés) datée et actualisée.</i>	2) Le prestataire diffuse une information accessible au public, détaillée et vérifiable sur les prestations proposées : prérequis, objectifs, durée, modalités et délais d'accès, tarifs, contacts, méthodes mobilisées et modalités d'évaluation, accessibilité aux personnes handicapées. <i>Donner une information accessible, exhaustive (c'est-à-dire sur l'intégralité des items mentionnés) datée et actualisée.</i>	Le sous-traitant renseigne les annexes 1, 2 et 5 de l'appel à propositions (prérequis, objectifs opérationnels, durée, méthodes mobilisées et modalités d'évaluation...) Le sous-traitant retenu contribue au descriptif de présentation de l'action qu'il anime. Le sous-traitant retenu participe à un webinar de lancement du programme de l'année à venir pour présenter l'action qu'il animera. Enfin, il répond, si besoin, à des demandes d'informations des personnes intéressées par la formation.	oui	oui	oui	oui
Critère 1 : Les conditions d'information du public	4) Le prestataire analyse le besoin du bénéficiaire en lien avec l'entreprise et/ou le financeur concerné(s). <i>Démontrer comment le besoin du bénéficiaire est analysé en fonction de la finalité de la prestation.</i>	5) Le prestataire définit les objectifs opérationnels et évaluables de la prestation. <i>Démontrer que les objectifs sont opérationnels et évaluables.</i>	Le Carif Oref demande aux professionnels qui s'inscrivent dans les actions de professionnalisation de s'auto-positionner par rapport aux actions de leur choix. Les informations obtenues lors de l'inscription sur les attentes et le niveau des participants au regard des objectifs visés, sont envoyées au sous-traitant retenu pour prise en compte. Le sous-traitant retenu participe à l'analyse des besoins recueillis et à l'adéquation de la formation. Il vérifie l'adéquation des attentes par rapport aux objectifs et aux contenus de la formation et informe, si besoin, le Carif-Oref, des décalages que le Carif-Oref devra signaler aux participants. Le sous-traitant décline les objectifs généraux fixés dans l'appel à propositions en objectifs opérationnels et évaluables (cf. annexes 2 et 5 de l'appel à propositions). Il propose une évaluation systématique pour chaque objectif opérationnel identifié.	oui	oui	oui	oui
Critère 2 : L'identification précise des objectifs des prestations proposées et l'adaptation de ces prestations aux publics bénéficiaires, lors de la conception des prestations.	6) Le prestataire établit les contenus et les modalités de mise en œuvre de la prestation, adaptés aux objectifs définis et aux publics bénéficiaires. <i>Démontrer que les contenus et modalités de mise en œuvre des prestations sont adaptés aux objectifs définis en fonction des bénéficiaires.</i>	8) Le prestataire détermine les procédures de positionnement et d'évaluation des acquis à l'entrée de la prestation. <i>Démontrer la mise en œuvre des procédures de positionnement et d'évaluation des acquis à l'entrée de la prestation adaptée aux publics et modalités de formations.</i>	En fonction des objectifs opérationnels présentés et des publics visés, le sous-traitant décrit le déroulé pédagogique de son action : contenus, durée et séquençement, modalités, méthodes pédagogiques, outils d'animation, supports, moyens postérieurs à la formation envisagés, modalités d'évaluation (cf. annexes 2 et 5 de l'appel à propositions). Le sous-traitant retenu actualise le déroulé pédagogique si besoin avant son intervention par rapport à sa réponse à l'appel à propositions. Le programme de professionnalisation s'adresse à des professionnels régionaux qui s'auto-positionnent lors de leur inscription en ligne au regard des objectifs opérationnels de l'action. Le sous-traitant analyse les réponses au questionnaire d'inscription. Il rend compte de son analyse et donne son avis au Carif Oref de Normandie. Le sous-traitant informe le Carif-Oref des procédures de positionnement s'il en met en place et des résultats obtenus. Dans le cas de pré-requis applicables à la formation proposée, le sous-traitant les précise dans sa réponse à l'appel à propositions (cf. annexe 2)	oui	oui	oui : actualisation du déroulé pédagogique si nécessaire	oui



Attention	Dans le cadre de Qualiopi, le prestataire dans cette annexe et dans cette colonne désigne le Carif Oref de Normandie (CO)	les sous-traitants dans cette annexe et dans cette colonne sont les organismes qui répondent à cet appel à propositions	Période à laquelle le sous-traitant doit fournir les informations/preuves
Critères	Indicateurs / niveau attendu	Exigences applicables aux sous-traitants tout au long de la prestation	Le prestataire est retenu
<p>modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mises en œuvre.</p> <p>Critère 3 : L'adaptation aux publics bénéficiaires des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mises en œuvre.</p>	<p>9) Le prestataire informe les publics bénéficiaires sur les conditions de déroulement de la prestation.</p> <p><i>Les modalités d'accueil et les conditions de déroulement de la prestation sont formalisées et diffusées.</i></p>	<p>Le Carif-Oref envoie un mail de confirmation d'inscription aux participants, au plus tard 10 jours avant le démarrage de l'action; le sous-traitant est en copie.</p> <p>Dans le cas des formations à distance, le sous-traitant envoie, suite à ce premier mail, le lien et les modalités de connexion aux participants et il met le Carif-Oref en copie.</p>	<p>oui</p>
	<p>10) Le prestataire met en œuvre et adapte la prestation, l'accompagnement et le suivi aux publics bénéficiaires.</p> <p><i>La prestation est adaptée aux situations et profils des bénéficiaires : contenus (outils et méthodes), accompagnement, suivi (durées, emplois du temps, adaptation des rythmes).</i></p>	<p>Après la prestation, le sous-traitant retenu informe le Carif Oref du déroulé pédagogique réalisé par rapport au prévu et envisage les améliorations (contenus, accompagnement et suivi). Le sous-traitant retenu renseigne le bilan de la formation et le retourne au Carif-Oref.</p>	<p>oui</p>
	<p>11) Le prestataire évalue l'atteinte par les publics bénéficiaires des objectifs de la prestation.</p> <p><i>Démontrer qu'un processus d'évaluation existe, est formalisé et mis en œuvre. Il permet d'apprécier l'atteinte des objectifs.</i></p>	<p>Le sous-traitant retenu respecte les modalités d'évaluation indiquées dans l'annexe 5 et fournit au Carif-Oref les preuves matérielles des résultats obtenus. (Si besoin, la nature des preuves de résultats obtenus sera revue entre le CO et le sous-traitant retenu avant action)</p> <p>Le sous-traitant retenu prévoit une restitution des évaluations aux stagiaires et la communique au Carif-Oref.</p>	<p>oui</p>
	<p>12) Le prestataire décrit et met en œuvre les mesures pour favoriser l'engagement des bénéficiaires et prévenir les ruptures de parcours.</p> <p><i>Démontrer que des mesures formalisées existent et sont mises en œuvre.</i></p>	<p>Pour les formations dépassant la journée, le sous-traitant retenu prévoit, au moins un temps de débriefing/régulation par jour et propose des modalités pédagogiques suffisamment variées qu'il fait apparaître dans le déroulé pédagogique remis au Carif-Oref.</p>	<p>oui</p>

Attention	Dans le cadre de Qualiopi, le prestataire dans cette annexe et dans cette colonne désigne le Carif-oref de Normandie (CO)	les sous-traitants dans cette annexe et dans cette colonne sont les organismes qui répondent à cet appel à propositions	Période à laquelle le sous-traitant doit fournir les informations/preuves			
Critères	Indicateurs / niveau attendu	Exigences applicables aux sous-traitants tout au long de la prestation	Réponse à l'appel à propositions	Le prestataire est retenu	Envoi avant l'action	Envoi après l'action et avant facture
Critère 4 : L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux prestations mises en œuvre.	<p>17) Le prestataire met à disposition ou s'assure de la mise à disposition des moyens humains et techniques adaptés et d'un environnement approprié (conditions, locaux, équipements, plateaux techniques ...).</p> <p><i>Démontrer que les locaux, les équipements, les moyens humains sont en adéquation avec la ou les prestation(s).</i></p> <p>18) Le prestataire mobilise et coordonne les différents intervenants internes et/ou externes (pédagogiques, administratifs, logistiques, commerciaux ...).</p> <p><i>Démontrer l'existence d'une coordination des fonctions nécessaires à la prestation.</i></p>	<p>Le sous-traitant retenu précise ses besoins vis-à-vis du Carif Oref dès la réservation des dates (nombre de salles...).</p> <p>Dans le cas des formations à distance, le sous-traitant retenu met à disposition les moyens techniques qu'il s'est engagé à utiliser : LMS, CV, accompagnement à distance...</p> <p>Le sous-traitant retenu se mobilise dans le cadre des réunions de coordination que le Carif-Oref propose.</p>	oui	oui	oui	oui
Critère 5 : La qualification et le développement des connaissances des personnes chargées de mettre en œuvre les prestations.	<p>19) Le prestataire met à disposition du bénéficiaire des ressources pédagogiques et permet à celui-ci de se les approprier.</p> <p><i>Démontrer que les ressources pédagogiques existent, sont actualisées et disponibles et démontrer que des dispositions sont mises en place afin de permettre aux bénéficiaires de se les approprier.</i></p> <p>21) Le prestataire détermine, mobilise et évalue les compétences des différents intervenants internes et/ou externes, adaptées aux prestations.</p> <p><i>Démontrer que les compétences requises pour réaliser les prestations ont été définies en amont et sont adaptées aux prestations. La maîtrise de ces compétences fait par ailleurs l'objet d'une évaluation par le prestataire.</i></p> <p>22) Le prestataire entretient et développe les compétences de ses salariés, adaptées aux prestations qu'il délivre.</p> <p><i>Démontrer l'existence d'un plan de développement des compétences pour l'ensemble de son personnel.</i></p>	<p>Le sous-traitant retenu fournit au Carif Oref de Normandie un kit des supports pédagogiques utilisés durant la formation.</p> <p>Il précise les ressources pédagogiques utilisées, les modalités d'accès aux ressources et les notices d'utilisation des ressources.</p> <p>Le sous-traitant met à disposition les ressources humaines qualifiées et expérimentées au regard de l'action proposée et ne peut changer d'intervenant sans accord du Carif Oref.</p> <p>Il joint impérativement un Curriculum Vitae du ou des formateurs intervenant sur la ou les actions concernées et mentionne les formations suivies en lien avec le thème traité. (cf. annexes 1 et 2 de l'appel à propositions)</p> <p>Le sous-traitant renseigne l'annexe 1 de l'appel à propositions.</p>	oui	oui	oui	oui



Attention	Dans le cadre de Qualiopi, le prestataire dans cette annexe et dans cette colonne désigne le Carif oref de Normandie (CO)	les sous-traitants dans cette annexe et dans cette colonne sont les organismes qui répondent à cet appel à propositions	Période à laquelle le sous-traitant doit fournir les informations/preuves			
Critères	Indicateurs / niveau attendu	Exigences applicables aux sous-traitants tout au long de la prestation	Réponse à l'appel à propositions	Le prestataire est retenu	Envoi avant l'action	Envoi après l'action et avant facture
	<p>25) Le prestataire réalise une veille sur les innovations pédagogiques et technologiques permettant une évolution de ses prestations et en exploite les enseignements.</p> <p><i>Démontrer la mise en place d'une veille sur les thèmes de l'indicateur et son impact éventuel sur les prestations.</i></p>	<p>Le sous-traitant précise les outils utilisés pour réaliser sa veille sur les méthodes pédagogiques et donne quelques exemples d'utilisation au Carif Oref (Cf. annexe 1).</p>	oui			
	<p>26) Le prestataire mobilise les expertises, outils et réseaux nécessaires pour accueillir, accompagner/ former ou orienter les publics en situation de handicap.</p> <p><i>Démontrer la mise en place d'un réseau de partenaires/prestataires du champ du handicap, mobilisable par les personnels et dans le cas d'accueil de personnes en situation de handicap, préciser les mesures spécifiques mises en oeuvre.</i></p>	<p>Le sous-traitant met en évidence les adaptations pédagogiques qu'il est susceptible de mettre en oeuvre. (cf annexe 2 : adaptation aux situations de handicap)</p> <p>A minima, si besoin, le sous-traitant retenu accepte d'intégrer sur proposition du Carif oref, les adaptations pédagogiques de la formation liées à la situation de handicap de stagiaires.</p>	oui		oui	oui
	<p>27) Lorsque le prestataire fait appel à la sous-traitance ou au portage salarial, il s'assure du respect de la conformité au présent référentiel.</p> <p><i>Démontrer les dispositions mises en place pour vérifier le respect de la conformité au présent référentiel par le sous-traitant ou le salarié porté.</i></p>	<p>Le sous-traitant répond aux exigences qui lui sont applicables depuis sa réponse à l'appel à propositions et tout au long de sa prestation. Il fait le point avec le Carif Oref pour envisager les évolutions qui seraient nécessaires.</p>	oui			oui

Attention	Dans le cadre de Qualiopi, le prestataire dans cette annexe et dans cette colonne désigne le Carif-oref de Normandie (CO)	les sous-traitants dans cette annexe et dans cette colonne sont les organismes qui répondent à cet appel à propositions	Période à laquelle le sous-traitant doit fournir les informations/preuves			
Critères	Indicateurs / niveau attendu	Exigences applicables aux sous-traitants tout au long de la prestation	Réponse à l'appel à propositions	Le prestataire est retenu	Envoi avant l'action	Envoi après l'action et avant facture
<p>Critère 7 : Le recueil et la prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées.</p>	<p>30) Le prestataire recueille les appréciations des parties prenantes : bénéficiaires, financeurs, équipes pédagogiques et entreprises concernées.</p> <p><i>Démontrer la mise en place d'un système de collecte des appréciations à une fréquence pertinente, incluant des dispositifs de relance et permettant une libre expression.</i></p>	<p>Concernant les questionnaires de satisfaction*, seuls ceux fournis par le Carif Oref sont utilisés auprès des participants et le sous-traitant retenu donne le lien fourni par le Carif-Oref pour qu'ils soient remplis à la fin de la prestation, dans le temps de la formation.</p> <p>Le Carif-Oref retourne l'information sur la satisfaction des stagiaires au sous-traitant pour qu'il puisse la prendre en compte pour une action ultérieure.</p> <p>* Les modalités d'évaluation de l'atteinte des objectifs sont, en revanche, seules celles proposées par le sous-traitant retenu/lors de sa réponse à l'appel à propositions</p>				oui
	<p>31) Le prestataire met en œuvre des modalités de traitement des difficultés rencontrées par les parties prenantes, des réclamations exprimées par ces dernières, des aléas survenus en cours de prestation.</p> <p><i>Démontrer la mise en place de modalités de traitement des aléas, difficultés et réclamations.</i></p>	<p>Le sous-traitant retenu fait vivre, promeut la démarche d'amélioration continue du Carif Oref auprès des stagiaires et fait remonter lui-même les aléas, difficultés rencontrés</p>				oui
	<p>32) Le prestataire met en œuvre des mesures d'amélioration à partir de l'analyse des appréciations et des réclamations.</p> <p><i>Démontrer la mise en place d'une démarche d'amélioration continue.</i></p>	<p>Le sous-traitant retenu prend en compte les propositions d'amélioration établies avec le Carif Oref.</p>				oui

Annexe 4 : RECENSEMENT DES TYPES DE PREUVES EN FONCTION DES SITUATIONS PEDAGOGIQUES

(Extrait de Formations multimodales – Attester la réalisation de l’action de formation – octobre 2019- FFFOD)

Pour pouvoir répondre aux éventuels contrôles du service fait, en tant qu’organisme de formation, le Carif-Oref de Normandie doit s’engager à conserver l’ensemble des pièces justificatives qui permettent d’établir les certificats de réalisation pendant une durée de 6 ans. Le Carif-Oref se réfère au guide des formations multimodales édité par le FFFOD pour identifier les pièces justificatives qu’il demandera aux prestataires, une fois leur prestation réalisée.

Parcours multimodal : les activités de l’apprenant par grandes catégories et les preuves associées

	Situations pédagogiques	Preuves ou éléments de preuve
1	Effectue ou passe un test de positionnement	Extraction de LMS, score, émargement si test en présentiel
2	Reçoit une prescription, une restitution, des résultats	PIF (protocole ou plan individuel de formation), résultat du positionnement
3	Effectue ses activités en présentiel	Feuilles d’émargement
4	Effectue ses activités à distance	Extraction de LMS, preuves de réalisation des travaux (preuve de dépôt de documents), des évaluations, des interactions, etc.
5	Échange à distance	Attestation de suivi à distance, avec visas de l’apprenant et du formateur ; ou extraction du LMS
6	Est évalué en présentiel	Feuilles d’émargement
7	Est évalué à distance	Extraction de LMS, preuves de réalisation des travaux (preuve de dépôt de documents), des évaluations, des interactions, etc.



Annexe 5 : EVALUATION DE L'ATTEINTE DES OBJECTIFS

Objectif général	Objectif(s) opérationnel(s)	Indicateurs, modalités d'évaluation de l'atteinte des objectifs opérationnels	Preuves des résultats obtenus par les participants, fournies au Carif-Oref



Annexe 7 : BILAN DE LA FORMATION PAR LE FORMATEUR

(Cette annexe fournie pour information est susceptible d'évolution)

Intitulé de la formation :

Dates de la formation :

Participants :

Rappel des objectifs visés :

Tous les thèmes ont-ils été traités ? Oui Non

Si non, quels sont les thèmes non traités et commentaires

Synthèse des faits marquants (modifications du déroulé pédagogique : chronologie, déroulement, durée, sujets ajoutés ...) :

Adaptation aux situations de handicap de stagiaires : oui /non

Si oui lesquelles ?

Implication des participants (respect des consignes, des délais, réalisation des productions, participation aux échanges, disponibilité, cohésion de groupe)



Annexe 7 : BILAN DE LA FORMATION PAR LE FORMATEUR (suite)

Homogénéité par rapport aux objectifs opérationnels : pré-requis nécessaires/positionnement ; attentes

Atteinte des objectifs opérationnels pour tous les participants ?

Si non, avez-vous pu échanger avec les participants qui n'ont pas, de votre point de vue, atteint les objectifs ?

Commentaires sur la perception par le groupe (difficultés observées, sujets particulièrement appréciés ...):

Préconisations et perspectives, évolutions envisagées, améliorations possibles

SITE DE CAEN/ siège

Unicité
10 rue Alfred Kastler
Bâtiment A
14000 CAEN

SITE DE ROUEN

Atrium
115 boulevard de l'Europe
BP 1152
76176 ROUEN CEDEX 1

